

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 30/01/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE BEVONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE- APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire de l'école primaire est assurée par l'EREA (Région Sud) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Dans le cas où une nouvelle convention entre la Commune et l'EREA ne serait pas signée avant le 15 mars 2025, il serait alors lancé un appel d'offre auprès d'entreprises privées.

Précédemment, le Conseil Municipal a adopté la convention de groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison chaude pour les Communes de Bevons, Noyers sur Jabron et Valbelle, le coordinateur de ce groupement étant assuré par le Maire de la Commune de Noyers sur Jabron.

Il s'agit donc d'autoriser le lancement de la procédure de marché public dès que cette convention sera signée par l'ensemble des adhérents.

Pour information, une proposition de cahier des charges a été transmise préalablement aux Conseillers Municipaux afin d'en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise, dès la signature des trois adhérents à la convention du groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison chaude, le coordinateur a engagé l'appel d'offre pour ce marché.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 06 février 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire

Patrick SCOTTI

